



Plan municipal de sécurité civile

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard



Chapitre 5 – L'ALERTE ET MOBILISATION

Produit le : 8 juin 2018

Révisé le :

TABLE DES MATIÈRES	II
CHAPITRE 5 - L'ALERTE ET LA MOBILISATION.....	5
LA PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION	5
ACTIVATION DU PROCESSUS D'ALERTE	7
LE SCHÉMA D'ALERTE	8
SCÉNARIO 1 – PANNE ÉLECTRIQUE.....	9
1 – CONTEXTE	9
2 – BUT.....	9
3 – EXÉCUTION.....	9
4 - PLAN D'ACTION.....	10
SCÉNARIO 2 – TERRORISME	13
1 – CONTEXTE	13
2 – BUT.....	13
3 – EXÉCUTION.....	13
4 - PLAN D'ACTION.....	14
SCÉNARIO 3 – TEMPÊTE DE NEIGE, VERGLAS	17
1 – CONTEXTE	17
2 – BUT.....	17
3 – EXÉCUTION.....	17
4 - PLAN D'ACTION.....	19
SCÉNARIO 4 – RUPTURE D'UN BARRAGE.....	21
1 – CONTEXTE	21
2 – BUT.....	21
3 – EXÉCUTION.....	21
4 - PLAN D'ACTION.....	23
LISTE DES BARRAGES.....	26
SCÉNARIO 5 – VENTS VIOLENTS ET ORAGE	29
1 – CONTEXTE	29
2 – BUT.....	29
3 – EXÉCUTION.....	29
4 - PLAN D'ACTION.....	30
SCÉNARIO 6 – INONDATION – PLUIE DILUVIENNE	32
1 – CONTEXTE	32
2 – BUT.....	32
3 – EXÉCUTION.....	32

4 - PLAN D'ACTION	33
SCÉNARIO 7 – PÉNURIE D'EAU POTABLE	36
1 – CONTEXTE	36
2 – BUT.....	36
3 – EXÉCUTION.....	36
4 - PLAN D'ACTION.....	37
SCÉNARIO 8 – SÉISME.....	39
1 – CONTEXTE	39
2 – BUT.....	39
3 – EXÉCUTION.....	40
4 - PLAN D'ACTION.....	40
SCÉNARIO 9 – FEU DE FORÊT.....	44
1 – CONTEXTE	44
2 – BUT.....	44
3 – EXÉCUTION.....	44
4 - PLAN D'ACTION.....	45
SCÉNARIO 10 – MOUVEMENT DE SOL	48
1 – CONTEXTE	48
2 – BUT.....	48
3 – EXÉCUTION.....	48
4 - PLAN D'ACTION.....	49
SCÉNARIO 11 – CHUTE D'AÉRONEF	52
1 – CONTEXTE	52
2 – BUT.....	52
3 – EXÉCUTION.....	52
4 - PLAN D'ACTION.....	53
SCÉNARIO 12 – CONFLAGRATION.....	55
1 – CONTEXTE	55
2 – BUT.....	55
3 – EXÉCUTION.....	55
4 - PLAN D'ACTION.....	56
SCÉNARIO 13 – FUITE DE GAZ	58
1 – CONTEXTE	58
2 – BUT.....	58
3 – EXÉCUTION.....	58
4 - PLAN D'ACTION.....	59
SCÉNARIO 14 – MATIÈRES DANGEREUSES	62

1 – CONTEXTE	62
2 – BUT.....	62
3 – EXÉCUTION.....	62
4 - PLAN D’ACTION.....	63

CHAPITRE 5 - L'ALERTE ET LA MOBILISATION

L'alerte est un signal d'avertissement de la présence ou de l'imminence d'un sinistre qui signifie que les intervenants doivent se préparer à assumer les responsabilités qui leur ont été confiées. **La mobilisation** est l'ensemble des mesures permettant de rendre actives les ressources d'intervention. L'alerte et la mobilisation peuvent être modulées selon les circonstances qui prévalent lors de l'événement.

LA PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION

Les personnes autorisées à alerter ou à mobiliser l'OMSC sont :

- Maire ;
- Maire suppléant, si le maire n'est pas joignable ;
- Coordonnateur municipal de sécurité civile ;
- Coordonnateur adjoint ;
- Toute autre personne désignée au moment de l'événement par l'une des personnes autorisées et ci-haut mentionnées.

Le processus d'alerte d'une organisation de mesures d'urgence se doit d'être bien structuré et connu des intéressés.

Afin de répondre à ces éventualités, le procédé d'alerte a été structuré en trois phases distinctes et peut servir dans deux situations différentes, soit un sinistre à situation évolutive, soit un sinistre à impact immédiat.

Scénario 1	Situation évolutive
Phase 1 (information)	Une situation grave et évolutive, actuellement sous le contrôle des services municipaux et ne nécessitant pas l'activation du plan de sécurité civile. Le coordonnateur est informé.
Phase 2 (mise en garde)	Une détérioration majeure de la situation précédente pouvant nécessiter l'application du plan d'urgence et l'ouverture du Centre de coordination. MOBILISATION MINIMALE DU PERSONNEL REQUIS AU CENTRE DE COORDINATION ET ATTENTE.

Phase 3 (Activation du plan d'urgence et du centre de coordination)	Situation, sinistre identifié nécessitant l'activation du plan d'urgence. MOBILISATION GÉNÉRALE DU PERSONNEL OUVERTURE DU CENTRE DE COORDINATION
Scénario 2	Situation à impact immédiat
Phase 3 Activation du plan d'urgence et ouverture du centre de coordination)	Une situation grave, imprévisible et instantanée affectant gravement la municipalité. ASSURER LA MOBILISATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PLAN ET LA COORDINATION DE L'INTERVENTION

Les circonstances qui justifient le déclenchement de l'alerte et de la mobilisation de l'OMSC sont :

- Une menace importante pour la santé et la sécurité des personnes, des dommages étendus aux biens sont à craindre ;
- Plusieurs ressources extérieures sont nécessaires ;
- Les activités régulières sont grandement perturbées ;
- Une grande visibilité de l'événement ;
- La durée anticipée du sinistre.

Les moyens dont dispose la municipalité pour diffuser l'alerte dans son organisation, dans la population et auprès des intervenants extérieurs sont :

- OMSC : téléphones, cellulaires, automate d'appel.
- Population : véhicules avec haut-parleurs, médias, médias sociaux, site internet, automate d'appel.
- Intervenants extérieurs : téléphones, cellulaires.

Les règles et les pratiques qui régissent les actions du personnel lors de l'alerte et de la mobilisation sont :

- Dès l'alerte donnée, les membres de l'OMSC anticipent les ressources dont ils auront besoin et les actions qu'ils devront entreprendre.
- Lorsque la mobilisation est ordonnée, les membres de l'OMSC se rendent dans les meilleurs délais au centre de coordination spécifié.

- Les membres de l'OMSC se rapportent à leur arrivée au coordonnateur pour recevoir les instructions. Les membres de l'OMSC devront avoir en main leur copie du plan de sécurité civile.
- Les membres de l'OMSC mobilisent les ressources de leur secteur respectif pour répondre adéquatement à l'événement.

ACTIVATION DU PROCESSUS D'ALERTE

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
INFORMATION	MISE EN GARDE	ACTIVATION DU PLAN
SINISTRE		Situation imprévisible, à impact immédiat ou évolutif
(Situation prévisible et évolutive)		Administration
NOTE : Un appel d'urgence peut provenir de sources différentes. L'appel sera habituellement dirigé vers les services de police ou de pompiers ou directement à l'hôtel de ville	Sûreté du Québec	Approvisionnement Communications Incendie Sauvetage
Après analyse, on jugera de l'importance des mesures à appliquer. S'il est décidé d'activer le plan d'urgence, le Maire, le Pro-maire (en l'absence du premier) et le coordonnateur décideront de l'activation du plan d'urgence	Coordonnateur adjoint Chefs de service	Police Travaux publics Transport Main d'œuvre
MAIRE	Directeur des opérations	Information
Ou		
Coordonnateur	DGSCSI	Service aux sinistrés

LE SCHÉMA D'ALERTE

La figure ci-dessous illustre le processus général d'alerte et de mobilisation. Il permet de repérer rapidement les personnes qui doivent être alertées et l'ordre selon lequel cette alerte sera transmise.

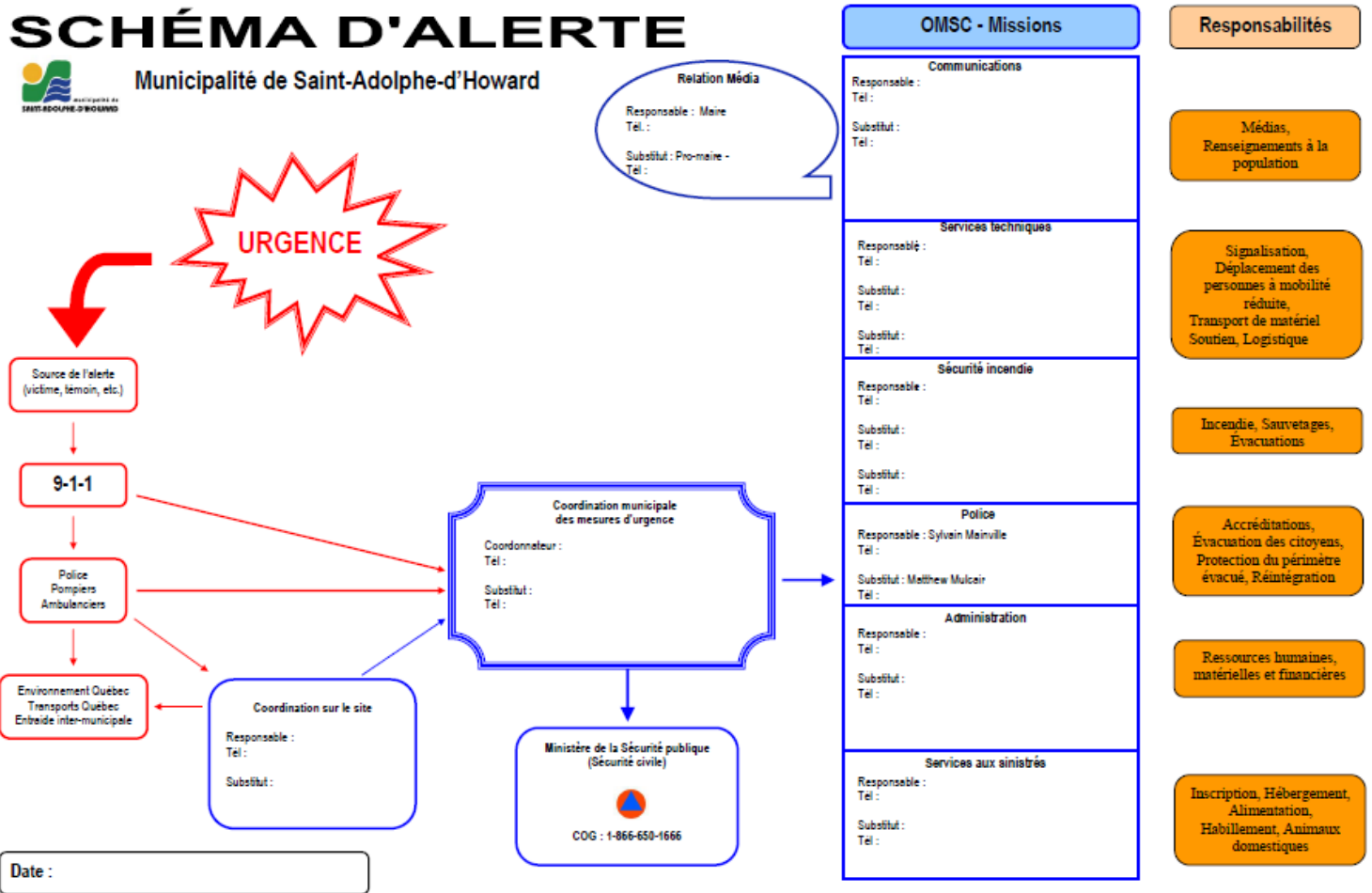


Schéma d'alerte complété se trouve au *Chapitre 9 – Annexe*.

SCÉNARIO 1 – PANNE ÉLECTRIQUE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Travaux publics municipaux conjointement avec Hydro-Québec
Effets possibles	Blessés, morts, (effets indirects attribuables à la panne), panique, interruption des services publics, de la circulation, des communications, personnes prises dans les ascenseurs, ou autres endroits.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux, plus Hydro-Québec

1 – CONTEXTE

Une panne électrique affectant notre municipalité pourrait être, soit localisée et n'affecter qu'une partie de notre territoire ou généralisée et toucher la totalité de la municipalité. Son origine pourrait être causée par la surcharge de transformateurs explosant en série ou d'une panne générale des réseaux d'Hydro-Québec. À cet effet, par mesures préventives envers la population, notre Municipalité inclut dans son plan d'urgence un scénario d'intervention en vertu de ces risques.

2 – BUT

Le but de ce scénario d'intervention est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature « instantanée ».

Lors de l'alerte, le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs des services d'urgence selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Vérification de la ou des sources de la panne ;
- Recherche du temps probable prévu pour un retour à la normale ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel ou global du service électrique ;
- Réintégration des personnes évacuées s'il y a lieu ;
- Retour des services publics dans le/les secteur(s) affecté(s) ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des chefs de services au centre de coordination.	Centre de coordination
Établissement d'un centre de coordination d'urgence visant au rétablissement du courant.	Centre de coordination Hydro-Québec
Identification du/des secteurs affectés.	Centre de coordination Hydro-Québec
Identification de la cause de la panne.	Hydro-Québec
Activation des services municipaux requis selon l'ampleur de la panne et établissement des communications entre les intervenants.	Centre de coordination Communications
Rétablissement du courant le plus rapidement possible où cela est faisable.	Hydro-Québec
Établissement d'un ordre de priorité pour les besoins essentiels.	Centre de coordination
Établissement d'un système de diffusion de l'information à l'intention de la population. Ouverture d'un centre de presse, accréditation des journalistes.	Centre de coordination Communications Hydro-Québec
Création d'un périmètre de sécurité dans le cas d'une panne localisée et de longue durée.	Police

Coordination des ressources selon les demandes des intervenants.	Centre de coordination
Identification par les services municipaux des points névralgiques.	Incendie / Sauvetage Travaux publics
Établissement des communications avec la DGSCSI si nécessaire.	Centre de coordination Communications
Soutien logistique nécessaire selon les besoins.	Administration Approvisionnement Communications Travaux publics Transport
Protection des biens et contrôle de la circulation.	Police
Établissement des services spéciaux d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou alitées à leur demeure dans le cas d'une panne de longue durée.	Services aux sinistrés CISSS
Maintien des réseaux de communications opérationnels et contrôle des messages.	Communications
Identification des ressources pouvant provenir de l'extérieur.	Centre de coordination
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil chauffés et éclairés pour les évacués (panne à long terme en hiver).	Service aux sinistrés
Dégagement des personnes coincées dans les ascenseurs et autres endroits.	Incendie / Sauvetage
Diffusions régulières de communiqués conjoints (Municipalité, Hydro-Québec) sur l'évolution de la situation.	Centre de coordination Communications Hydro-Québec
Évaluation des dangers pour la santé publique et établissement des services d'urgence.	CISSS
Prévision de relève en personnel et maintien d'un service d'information pour répondre aux divers besoins de la population.	Administration Communications
Rétablissement du courant.	Hydro-Québec
Coordination du retour des services publics.	Centre de coordination Tous les services

S'il y a lieu, retour des personnes déplacées vers leur milieu de vie.	Services aux sinistrés Police
Si en hiver, communication à la population sur la façon de répartir les systèmes de chauffage afin d'éviter des incendies.	Communications Incendie / Sauvetage
Équipement	Source
Équipement génératrices auxiliaires.	Travaux publics Fournisseurs
Appareil de chauffage.	Travaux publics Fournisseurs
Équipement mobile d'amplification.	Police
Équipements de communications.	Communications
Locaux pour évacués, lits, couvertures.	Services aux sinistrés
Ambulances, civières, couvertures, etc.	Spécialistes
Cantine mobile.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 2 – TERRORISME

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Police, incendie - sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommage matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics, écrasement d'édifices.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

1 – CONTEXTE

Le service incendie a à faire face à des incidents mettant en cause des colis, enveloppes ou objets suspects susceptibles d'être contaminé par des agents biologiques, chimiques, nucléaires ou radioactifs, sans oublier la possibilité d'un attentat ou d'un geste de déséquilibre social. Face à cette probabilité, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre peut être considéré comme « imprévisible », toutefois sa progression peut varier dépendamment de la cause. Un colis suspect créant une explosion libérerait une grande quantité de matières et créerait une « situation instantanée ». Un attentat à un gaz quelconque ou autre créerait par contre une « situation évolutive » pouvant dégénérer en une situation grave s'il y a contamination. Le plan d'urgence est alors activé selon les trois phases suivantes.

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive :

- Échappement léger et contrôlé ;

- Information au coordonnateur et aux directeurs des services d'urgence. Mise en attente ;
- Détérioration de la situation suite à une explosion ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

Situation instantanée

- Mobilisation du personnel au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation du lieu du sinistre ;
- Isoler le secteur de l'évènement ;
- Vérification de la toxicité des matières dangereuses ;
- Vérification de la direction des vents ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées ;
- Rétablissement des services dans le secteur affecté ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Immédiatement après l'évènement – circonscription du territoire en délimitant un périmètre de sécuritaire.	Police
Établissement d'un centre d'opération d'urgence - Identification de la provenance de l'évènement et de l'impact sur le nombre de personnes. Identification des secteurs et matières impliqués.	Centre des opérations Centre de coordination Communications

Établissement des communications entre les centres.	Compagnie impliquée Agences gouvernementales provinciales et fédérales
Extinction de l'incendie s'il y a lieu – Sauvetage des survivants ou des blessés.	Incendie - sauvetage
Avis aux hôpitaux.	Police CISSS
Établissement d'une morgue temporaire et d'un lieu de triage.	Police / coroner / RRSSS
Information à la population.	Communications
Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Travaux publics
Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu.	Incendie – sauvetage Entraide des basses-Laurentides M.E.F.
Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage.	Police
Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués.	Services aux sinistrés
Activation d'un centre de renseignements au public.	Communications DRSC
Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures.	Police
Questionnement : Y a-t-il des menaces? Existe-t-il un conflit social? S'agit-il d'un endroit à risque (consulat, édifices gouvernementaux)? Y a-t-il d'autres menaces?	Coordonnateur Police DRSC
Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Approvisionnement

	Transport
Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Autres
Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Travaux publics Transport M.E.F.
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et sauvetage.	Incendie / Sauvetage
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Ambulances, civières, couvertures.	CISSS
Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, camions à bascules, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Travaux publics
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 3 – TEMPÊTE DE NEIGE, VERGLAS

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Incendie – Sauvetage / Travaux publics
Effets possibles	Blessés, morts, interruption des services publics, de la circulation, des communications, dommages matériels, écrasements d'édifices, incendies, bris des réseaux d'égouts, inondation localisée, contamination des réserves d'eau potable.
Services d'urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

L'avènement d'une tempête de neige ou de verglas qui isolerait notre municipalité et affecterait sa vie communautaire est de plus en plus fréquent ces dernières années et probable. Des événements de ce genre ont été vécus ailleurs au Québec et notre municipalité n'est pas exemptée d'une telle possibilité. À titre préventif nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, il est possible de déterminer quelles seront leur intensité et leur direction, mais le volume et la vitesse demeurent imprévisibles et incontrôlables. Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce genre de risque est de type « évolutif »; il débute lentement pour progresser et constituer une menace grave. Parce qu'il est climatique, on peut prévoir sa structure, sa force, sa direction potentielle et son débit dans le cas particulier de neige abondante et de verglas. Ces facteurs peuvent permettre une certaine préparation. Toutefois, des rafales ou du blizzard peuvent frapper subitement et sans prévenir. L'impact de ces risques est toujours important et peut engendrer un grave sinistre.

En fonction de cette analyse, le processus d'alerte est activé selon les avertissements météorologiques émis. Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive

- Vent fort mais non violent ;
- Neige ou verglas fort intermittent ;
- Mise en alerte ;
- Détérioration de la situation, vent très violent se formant en rafale ou blizzard. Pluie se changeant en verglas ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

Situation instantanée

- Fortes rafales et précipitation soudaine ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation des lieux affectés ;
- Vérification des conditions météorologiques actuelles et à venir ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité autour du/des secteurs affectés ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées (s'il y a lieu) ;
- Retour des services publics dans le secteur environnant ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Alerte météorologique.	Environnement Canada
Alerte à la population. Possibilité de vent très violent pouvant se modifier en tornade ou pluie diluvienne. Imminence d'un sinistre – impact.	Médias Communications
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence. Activation du centre de presse.	Centre de coordination Communications
Identification des lieux dévastés ou affectés.	Incendie / Sauvetage Police Travaux publics
Activation d'un centre d'opération sur les lieux sinistrés.	Centre de coordination
Établissement d'un/des périmètres de sécurité.	Police
Établissement du/des réseaux de communications entre le/les sites.	Communications
Maintien de l'information à la population.	Communications
Sauvetage des blessés et premiers soins – Avertissement aux hôpitaux.	Incendies / Sauvetage CISSS
Communications avec la DGSCSI si de l'aide est nécessaire ou dans le cas d'une opération conjointe et/ou possibilité de déployer un conseiller en sécurité civile au centre municipal de coordination d'urgence.	Centre de coordination DGSCSI
Contrôle de la circulation et établissement des voies d'accès pour les véhicules d'urgence.	Police Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués s'il y a lieu.	Services aux sinistrés
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et sauvetage.	Incendie / Sauvetage
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Ambulances, civières, couvertures.	CISSS

Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, camions à bascules, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Travaux publics
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 4 – RUPTURE D’UN BARRAGE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Incendie – Sauvetage / Travaux publics
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications, des services publics, écrasements d’édifices.
Services d’urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

Il y a 26 barrages sur le territoire de Saint-Adolphe-d’Howard dont 10 sont à forte contenance. Des causes techniques (défaut de fonctionnement), naturelles (séismes, crues, glissement de terrain) et humaines (erreur d’exploitation, surveillance, entretien) peuvent engendrer une rupture de barrage. Des événements de ce genre ont été vécus ailleurs au Québec et notre municipalité n’est pas exemptée d’une telle possibilité. À titre préventif nous incluons dans notre plan d’urgence un scénario à cet effet.

Selon les caractéristiques propres au barrage, le phénomène de rupture de barrage peut être :

- Progressif dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l’ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci ;
- Brutal dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d’un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d’une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l’eau à l’aval.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d’identifier une série d’actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu’il se produit, il est possible de déterminer quelles seront leur intensité et leur direction, mais le volume et la vitesse demeurent imprévisibles et incontrôlables. Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement

sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Pour les barrages privés à forte contenance, un plan de mesures d'urgence est mis en annexe pour chacun des barrages pour lesquels un plan nous a été transmis.

Ce type de sinistre est de nature instantanée. Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs de services au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Faire délimiter l'espace qui subit l'impact et en faire contrôler l'accès et établir une liste des évacués ;
- Faire le bilan de situation, établir les priorités et diriger les interventions municipales ;
- Ouvrir un journal des opérations et y consacrer toutes les actions prises par la Municipalité ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel à la vie normale ;
- Procéder au nettoyage des rues et des édifices publics ;
- Désinfecter les locaux inondés ;
- S'assurer que tout le matériel et les équipements prêtés ou empruntés soient remis en bon état à leur propriétaire ;
- Informer la population et les médias de la fin de l'opération d'urgence ;
- Maintenir les services du centre d'hébergement jusqu'à ce que les sinistrés puissent réintégrer leur domicile ;
- Retirer progressivement les équipements du secteur affecté ;
- Faire une inspection de la sécurité des édifices publics et remettre l'électricité ;

- Rapporter tout dommage ou perte de matériel et de l'équipement emprunté ou loué au service concerné ;
- Vérifier l'état du système d'aqueduc, au besoin, effectuer les réparations qui s'imposent ;
- Indiquer à la population les mesures d'hygiène à prendre ;
- Vérifier la salubrité des maisons privées, des commerces, des entreprises, etc.
- Vérifier au complet le réseau d'égout en enlevant toutes matières qui peuvent nuire à l'écoulement des eaux ;
- Vérifier la sécurité des voies qui ont été inondées (routes, rues, chemins, ponts) ;
- Enlever progressivement les barrières de circulation et permettre la libre circulation ou la circulation au ralenti ;
- Retour des services publics dans le secteur environnant;
- Déblaiement des débris;
- Vidanger les sous-sols inondés ;
- Faire vérifier la qualité de l'eau potable ;
- Évaluation des pertes et des coûts et demande d'aide financière si nécessaire ;
- Rassembler le journal des opérations et le fermer ;
- Tenir un retour d'expérience ;
- Voir à la réparation du barrage ;
- Voir à la reconstruction des routes et des ponts.

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Immédiatement après l'événement – Circonscrire le territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.	Police
Établissement d'un centre d'opérations d'urgence. Identification des secteurs touchés, du nombre de citoyens et du nombre de bâtiments endommagés. Établissement des communications entre les centres.	Centre des opérations Centre de coordination Communications
Les voies de circulation inondées sont bloquées et des voies de contournement sont établies.	Police Service technique
Avis aux hôpitaux.	Police CISSS
Établissement d'un triage temporaire, s'il y a lieu.	Police

	CISSS
Information à la population.	Communications
Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Travaux publics
Contrôle de la circulation – Contention des foules, prévention du pillage.	Police
Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués du secteur.	Services aux sinistrés
Activation d'un centre de renseignements au public.	Communications
Informé Hydro-Québec de faire le délestage dans les secteurs inondés.	Services techniques Services incendie
Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Approvisionnement Transport
Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada
Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Travaux publics Transport MEF
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Incendie – sauvetage
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Ambulances, civières, couvertures.	CISSS
Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Police Incendie – sauvetage Travaux publics
Sable, sacs de jute et polythène, ...	Travaux publics
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

LISTE DES BARRAGES

No du barrage	Lac et cours d'eau	Catégorie administrative	Notes
X0005103	Manon, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005104	—	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005105	Dupré, Lac	Forte contenance	Barrage privé
X0005106	Sainte-Marie, Petit Lac	Forte contenance	Barrage municipal
X0005107	Iroquois, Lac	Forte contenance	Barrage municipal
X0005108	Sioux, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005109	Cœur, lac du	Forte contenance	Barrage privé
X0005110	F2338	Faible contenance	Barrage municipal Aucun plan
X0005112	Pins, Lac Des	Forte contenance	Barrage privé Voir <i>chapitre 9 – annexe</i> le plan de mesures d'urgence spécifique à ce barrage
X0005113	Pins, Lac Des	Forte contenance	Barrage privé Voir <i>chapitre 9 – annexe</i> le plan de mesures d'urgence spécifique à ce barrage
X0005114	Elvire, Lac	Forte contenance	Barrage privé
X0005115	Larose, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005117	Beausoleil, Lac	Faible	Barrage municipal

		contenance	Aucun plan
X0005118	Saumon, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005119	DECHARGE DU LAC DES SABLES	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005120	—	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005123	—	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005124	Bruyère, Lac	Forte contenance	Barrage privé
X0005125	Travers, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005127	Bois Franc, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005128	Huguette, Lac	Forte contenance	Barrage municipal
X0005129	Maryse, Lac	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005130	Chantal, Lac	Faible contenance	Barrage municipal Aucun plan
X0005131	Long, Lac	Forte contenance	Barrage municipal Voir <i>chapitre 9 – annexe</i> le plan de mesures d’urgence spécifique à ce barrage
X0005132	—	Faible contenance	Barrage privé Aucun plan
X0005133	Chevreuils, Lac	Faible contenance	Barrage Aucun plan

Le lac Théodore a un barrage qui permet le contrôle du niveau de l'eau des trois lacs (St-Joseph, Ste-Marie et Théodore). La rivière en aval du barrage est la rivière aux Mulets, laquelle rejoint la rivière du Nord dans la ville de Sainte-Adèle. La rivière du Nord se jette plus au Sud dans la rivière des Outaouais.

SCÉNARIO 5 – VENTS VIOLENTS ET ORAGE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Incendie – Sauvetage / Travaux publics
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications, des services publics, écrasements d'édifices.
Services d'urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

L'avènement de vents violents et orages susceptibles d'isoler notre municipalité et d'affecter sa vie communautaire se produit de plus en plus fréquemment ces dernières années. Des événements de ce genre ont été vécus ailleurs au Québec et notre municipalité n'est pas exemptée d'une telle possibilité. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe car lorsqu'il se produit, il est possible de déterminer quelle seront leur intensité et leur direction, mais le volume et la vitesse demeurent imprévisibles et incontrôlables. Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature instantanée. Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs de services au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Identification des dégâts causés au lieu des vents violents ou orages ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel à la vie normale ;
- Retour des services publics dans le secteur environnant ;
- Déblaiement des débris ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Immédiatement après l'évènement – Circonscrire le territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.	Police
Établissement d'un centre d'opération d'urgence. Identification des secteurs touchés, du nombre de citoyens et du nombre de bâtiments endommagés. Établissement des communications entre les centres.	Centre des opérations Centre de coordination Communications
Extinction de l'incendie, s'il y a lieu. Sauvetage des survivants ou des blessés si des arbres ou poteaux se sont écrasés sur des propriétés. Sauvetage nautique, s'il y a lieu.	Incendie – sauvetage
Avis aux hôpitaux.	Police CISSS
Établissement d'un tirage temporaire, s'il y a lieu.	Police CISSS
Information à la population.	Communications
Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Travaux publics
Dégagement des marchandises dangereuses, s'il y a lieu.	Incendie – sauvetage MEF

Contrôle de la circulation – Contention des foules, prévention du pillage.	Police
Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués du secteur.	Services aux sinistrés
Activation d'un centre de renseignements au public.	Communications
Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Approvisionnement Transport
Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Autres
Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Travaux publics Transport MEF
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Incendie – sauvetage
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Ambulances, civières.	CISSS
Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Police Incendie – sauvetage Travaux publics
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 6 – INONDATION – PLUIE DILUVIENNE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Incendie – Sauvetage / Travaux publics
Effets possibles	Interruption des activités de la communauté (partielle ou globale) dégâts matériels, contamination des ressources habituelles d'eau, blessés, évacuation de la population, risque pour la santé publique, pertes subies par l'industrie et le commerce.
Services d'urgence requis	Travaux publics, police, information, incendie/sauvetage et autres ressources selon les besoins

1 – CONTEXTE

Sur le territoire, la nappe phréatique est haute. De plus, il y a une augmentation des pluies torrentielles. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario d'intervention est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce genre de risque est de type « évolutif », il débute lentement pour progresser et constituer une menace grave. Parce qu'il est climatique on peut prévoir son évolution. Ce facteur permet une certaine préparation.

En fonction de cette analyse, le processus d'alerte est activé selon les avertissements météorologiques émis. Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive

- Fonte des neiges et des glaces ;

- Embâcle de glaces ;
- Augmentation du niveau de l'eau ;
- Mise en alerte ;
- Détérioration de la situation par l'augmentation du niveau de l'eau en amont de la ville ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation des lieux affectés ;
- Vérification des conditions météorologiques actuelles et à venir ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité autour du/des secteur(s) affecté(s) ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel à la vie normale ;
- Retour des services publics dans le/les secteur(s) affecté(s) ;
- Réintégration des personnes évacuées ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Formation d'une équipe de surveillance au début de la fonte des neiges et des débâcles.	Centre de coordination
Avertissement à la population : De la possibilité d'une inondation ; De l'imminence du sinistre.	Communications
Alerte : Activation du plan d'urgence et du centre de coordination.	Centre de coordination
Mobilisation de la main-d'œuvre et l'équipement nécessaire.	Centre de coordination
Information à la population.	Communications
Établissement d'un centre des opérations.	Directeurs des opérations
Établissement des communications entre les centres (opérations et	Directeurs des

coordination).	opérations Communications Centre de coordination
Établissement du périmètre de sécurité et contrôle de la circulation.	Police
Construction des digues, si celles-ci s'avèrent nécessaires. Établissement des barrages routiers sur recommandation du centre de coordination.	Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre(s) d'accueil pour les évacués (si nécessaire).	Services aux sinistrés Police Communications Approvisionnement Sauvetage Transport Soutien externe (si nécessaire)
Protection des propriétés, fermes, industries évacuées.	Police
Mise sur pied d'un service de renseignements à l'intention des évacués et de la population.	Communications Services aux sinistrés
Établissement d'une clinique d'urgence pour les soins de santé (si nécessaire).	CISSS
Suivi de l'évolution de la situation et appliquer les mesures correctrices utiles.	Centre de coordination Services d'urgence municipaux
Dégagement des voies de circulation encombrées par les glaces.	Travaux publics
Au retrait des eaux, nettoyage des rues et rétablissement des services publics.	Travaux publics MEF
Réintégration des évacués.	Services aux sinistrés Police Communications
Maintien d'un centre d'information pour les sinistrés.	Communications
Application du plan de rétablissement.	Centre de coordination

Équipement	Source
Sable, sacs de jute, pompes, génératrices.	Travaux publics
Équipements de communications.	Communications
Équipement mobile d'amplification.	Police
Cantine mobile, logement aux lieux d'hébergement temporaire.	Services aux sinistrés
Barricades.	Travaux publics
Camions, autobus, ambulances.	Transport
Équipement de sauvetage, câble, chaloupes, couvertures, civières, etc.	Sauvetage

SCÉNARIO 7 – PÉNURIE D’EAU POTABLE

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Travaux publics
Effets possibles	Interruption des activités commerciales et industrielles, épidémie, surpeuplement des centres de santé, conflagration.
Services d’urgence requis	Tous les services municipaux

1 – CONTEXTE

Un sinistre relatif à une pénurie d’eau potable pourrait provenir de causes différentes; un méfait public à l’usine de traitement d’eau potable, l’empoisonnement des réservoirs, un bris d’une conduite majeure ou la contamination de la rivière affluente. En vertu de ces hypothèses, par mesure préventive, notre municipalité inclut dans son plan d’urgence un scénario relatif à ce risque.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d’identifier une série d’actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d’intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature « instantané » dans le cas de bris de conduite majeure d’eau et « évolutive » dans le cas d’un empoisonnement des sources d’eau potable. Les citoyens ayant des puits seront avisés de ne pas consommer leur eau par l’automate d’appel.

Le plan d’urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive :

- Contamination de la rivière affluente soit la rivière du Nord ;

- Information au coordonnateur ;
- Détérioration de la situation - perte grave ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

Situation instantanée

- Mobilisation du personnel au centre de coordination selon le processus d’alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Identification de la cause ;
- Identifier les ressources d’eau disponibles ;
- Établir un réseau de distribution ;
- Contrôler la distribution ;
- Application des mesures d’intervention (voir Plan d’action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Rétablissement des services municipaux ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d’aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D’ACTION

Intervention	Service
Détérioration de la situation. Déclenchement de l’alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d’urgence.	Centre de coordination
Activation d’un centre de presse et d’un réseau téléphonique d’information au public et accréditation des médias.	Communications
Établissement d’un centre d’opération et nomination d’un directeur des opérations et d’adjoints.	Centre de coordination
Établissement d’un réseau de points de distribution.	Centre de coordination
Réquisition des services de transporteurs pour le transport d’eau	Approvisionnement

potable aux points de distribution.	Transport
Gérance des centres de distribution.	Service aux sinistrés
Établissement de services spéciaux de distribution pour les personnes âgées, handicapées ou alitées chez elles.	Service aux sinistrés Transport
Contrôle de la foule aux points de distribution.	Police
Vérification de la qualité de l'eau.	CISSS MRNF
Maintien d'un réseau de communications approprié entre les lieux de distribution, les centres des opérations et de coordination.	Communications
Apport d'un service ambulancier.	CISSS
Maintien de l'information à la population de tout développement nouveau.	Communications
Activation d'un réseau de transport d'urgence pour les cas particuliers	Transport
Dans le cas de bris de réseau souterrain, prévision de réserves d'eau en cas d'incendie.	Services aux sinistrés Incendie - sauvetage
Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et coordination du programme d'aide si accepté.	Centre de coordination Administration
Équipement	Source
Véhicules de transport de tous genres.	Transport
Établissements pouvant servir de points de distribution avec disponibilité de stationnement.	Centre de coordination
Barricades.	Travaux publics
Équipement de communications.	Communications
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage

SCÉNARIO 8 – SÉISME

Type de sinistre	Général
Gérance	Incendie – Sauvetage, travaux publics
Effets possibles	Blessés, morts, personnes ensevelies dans les débris, dommages matériels aux propriétés privées, bâtiments, commerces, services publics, ponts, viaducs, chaussées. incendies, émanations de gaz, éboulements, panique, risque pour la santé publique, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

1 – CONTEXTE

L'avènement d'un tremblement de terre majeur pouvant affecter notre municipalité est du domaine de l'inconnu. Les expériences vécues ici au Québec ainsi que les nombreuses autres petites secousses ressenties depuis nous incitent à la prudence et à la prévention. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

Les 7 plus forts séismes de l'histoire du Québec :

- Charlevoix, 1663, Magnitude 7 - le 5 février 1663 à 17h30.
- Charlevoix, 1870, Magnitude 6,5 - le 20 octobre.
- Charlevoix-Kamouraska, 1925, Magnitude 6,2 - le 28 février à 21h19.
- Témiscamingue, 1935, Magnitude 6,1 - le 1er novembre à 01h03.
- Charlevoix, 1860, Magnitude 6 - le 17 octobre.
- Saguenay, 1988, Magnitude 5,9 - le 25 novembre 1988 à 18h46.
- Montréal, 1732, Magnitude 5,8 - le 16 septembre à 11h.

Source : Ressources naturelles Canada

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est « imprévisible et instantané ».

Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs de services au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Vérification de l'étendue des dégâts sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;
- Identification des territoires à haut niveau de dégâts ;
- Classification prioritaire des secteurs dévastés ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées ;
- Rétablissement des services municipaux ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination.	Centre de coordination
Identification des sites endommagés et évaluation des dommages.	Travaux publics Police

	Incendie / Sauvetage
Établissement d'un centre d'opération et nomination d'un directeur des opérations et d'adjoints.	Centre de coordination
Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation.	Police
Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire.	Administration
Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination.	Communications
Demande d'aide de l'extérieur (si nécessaire).	Centre de coordination
Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Communications
Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques.	Incendie / Sauvetage Bénévole
Contrôle des réseaux de services détruits.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Autres
Établissement des cliniques d'urgences.	CISSS
Activation d'un réseau de centres d'accueil.	Services aux sinistrés Approvisionnement Transport Croix-Rouge
Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers.	Incendie / Sauvetage Bénévoles CISSS
Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres.	Police / Coroner Administration
Recrutement des relèves.	Administration
Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention.	Travaux publics Transport

Contrôle de la circulation et des curieux.	Police
Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus.	Communications
Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation.	Approvisionnement
Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués.	Police
Coordination du rétablissement des services publics.	Centre de coordination
Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque.	Services aux sinistrés Police Transport
Déblaiement des débris.	Travaux publics Transport MEF
Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et coordination du programme d'aide si accepté.	Centre de coordination Administration
Équipement	Source
Véhicules de transport de tous genres.	Transport
Équipement de sauvetage de tous genres.	Sauvetage Fournisseurs divers Travaux publics
Véhicules d'entretien des services publics.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada
Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communications.	Travaux publics Communications Fournisseurs
Unités médicales et fournitures.	CISSS Cliniques privées
Tuyauterie pour les réparations des conduites d'eau et de canalisation.	Travaux publics Approvisionnement

	Fournisseurs divers
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage
Camions transporteurs pour le transport d'eau potable.	Transporteur spécialisés
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 9 – FEU DE FORÊT

Type de sinistre	Localisé ou sectoriel
Gérance	Incendie-sauvetage
Effets possibles	Blessés, incendies, dommages matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

1 – CONTEXTE

En raison d'un pourcentage très élevé de couvert forestier sur notre territoire, soit 84 %, nous devons considérer cette éventualité comme probable, spécialement en période de sécheresse. Face à cette probabilité, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur le soutien des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature « évolutive ».

Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive :

- Incendie moyen et contrôlable ;
- Information au coordonnateur ;
- Détérioration de la situation suite à des vents violents inattendus alimentant le foyer de l'incendie de façon grave et difficilement contrôlable ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation du lieu du feu de forêt et évaluation des dommages ;
- Vérification de la direction et schématisation du corridor des vents ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées du secteur ;
- Rétablissement des services dans le secteur affecté, s'il y a lieu ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Détérioration de la situation. Ouvrir le centre de coordination. Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence.	Centre de coordination
Établissement d'un centre d'opération d'urgence. Ouverture du journal des opérations.	Centre des opérations Centre de coordination Communications
Extinction des incendies. Sauvetage des survivants ou des blessés du secteur et près des propriétés.	Incendie – sauvetage SOPFEU
Identification des endroits à évacuer en premier et du nombre de personnes impliquées.	Sécurité des personnes
Avis aux hôpitaux.	Police CISSS
Établissement d'un lieu de rassemblement temporaire.	Police Services aux sinistrés

Information à la population.	Communications
Renforcement du périmètre par la pose de barricades.	Travaux publics
Libération d'une route pour les véhicules d'urgence.	Police
Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage.	Police
Fermeture des routes menacées par le feu de même que celles menant sur les lieux du sinistre.	Police
Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Travaux publics
Ouverture d'un ou des centre (s) d'accueil pour les évacués du secteur.	Service aux sinistrés
Activation d'un centre de renseignements au public.	Communications
Arrosage aérien du feu si le feu menace plusieurs vies humaines et beaucoup de matériel. On demandera à la SOPFEU d'envoyer des CL-215 (avions) pour combattre les incendies.	SOPFEU Incendie – sauvetage
Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Approvisionnement Transport
Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Cogeco
Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Travaux publics Transport MRNF
Avoir la liste des résidences avec de gros réservoirs de propane, afin d'évaluer les risques secondaires.	Incendies – sauvetage
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Incendie – sauvetage SOPFEU
Équipement de communications, bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications

Ambulances, civières, couvertures.	CISSS
Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs, bulldozers, barricades, etc.	Travaux publics
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 10 – MOUVEMENT DE SOL

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Police, incendie - sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommage matériels, interruption de la circulation, des communications et des services publics, écrasement d'édifices.
Services d'urgence requis	Tous les services municipaux

1 – CONTEXTE

De nombreux glissements de terrain se produisent chaque année au Québec. Un glissement de terrain est un mouvement du sol vers le bas, lent ou brutal, de cause naturelle ou provoqué par l'homme. Il emporte généralement une petite surface de terrain et se produit le plus souvent en présence d'un sol argileux. À titre préventif nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est « imprévisible et instantané ».

Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs de services au centre de coordination selon le processus d'alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Vérification de l'étendue des dégâts sur la section du territoire de la municipalité ;
- Classification prioritaire des secteurs dévastés ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées ;
- Rétablissement des services municipaux ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination.	Centre de coordination
Identification des sites endommagés et évaluation des dommages.	Travaux publics Police Incendie / Sauvetage
Établissement d'un centre d'opération et nomination d'un directeur des opérations et d'adjoints.	Centre de coordination
Établissement d'un/des périmètres de sécurité selon l'ampleur des dégâts et leur localisation.	Police
Mobilisation de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire.	Administration
Établissement des communications entre le/les site(s) de dégâts et le centre de coordination.	Communications
Demande d'aide de l'extérieur, si nécessaire. La sécurité civile devrait être alertée et suite à son inspection, elle peut mandater une expertise de l'équipe en géotechnique du ministère des Transports.	Centre de coordination
Activation d'un centre de presse et d'un réseau téléphonique d'information au public et accréditation des médias.	Communications

Sauvetage et lutte contre les incendies et évacuation des édifices à risques.	Incendie / Sauvetage Bénévole
Contrôle des réseaux de services détruits.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Autres
Établissement des cliniques d'urgences.	CISSS
Activation d'un réseau de centres d'accueil.	Services aux sinistrés Approvisionnement Transport Croix-Rouge
Dégagement des blessés et transport vers les centres hospitaliers.	Incendie / Sauvetage Bénévoles CISSS
Création d'une morgue temporaire (si nécessaire), identification des cadavres.	Police / Coroner
Recrutement des relèves.	Administration
Élimination des risques que représentent les débris et dégagement des rues encombrées pouvant nuire à l'intervention.	Travaux publics Transport
Contrôle de la circulation et des curieux.	Police
Maintien d'un contrôle constant des communications et des messages émis et reçus.	Communications
Contrôle de la distribution des approvisionnements afin d'assurer une juste répartition des biens, particulièrement en alimentation.	Approvisionnement
Maintien de la sécurité des secteurs lorsque ceux-ci ont été évacués.	Police
Coordination du rétablissement des services publics.	Centre de coordination
Coordination du retour des évacués dans les zones habitables et jugées sans risque.	Services aux sinistrés Police Transport
Déblaiement des débris.	Travaux publics

	Transport MEF
Demande d'aide gouvernementale au niveau de l'assistance financière et coordination du programme d'aide si accepté.	Centre de coordination Administration
Équipement	Source
Véhicules de transport de tous genres.	Transport
Équipement de sauvetage de tous genres.	Sauvetage Fournisseurs divers Travaux publics
Véhicules d'entretien des services publics.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada
Génératrices mobiles, équipement d'éclairage et de communications.	Travaux publics Communications Fournisseurs
Unités médicales et fournitures.	CISSS Cliniques privées
Tuyauterie pour les réparations des conduites 'eau et de canalisation.	Travaux publics Approvisionnement Fournisseurs divers
Équipement mobile d'amplification.	Police Incendie / Sauvetage
Camions transporteurs pour le transport d'eau potable.	Transporteur spécialisés
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 11 – CHUTE D’AÉRONEF

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Incendie – Sauvetage, sécurité des personnes
Effets possibles	Blessés, morts, incendies, explosion, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, écrasements d’édifices.
Services d’urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

Le survol du territoire de notre municipalité par des corridors aériens long-courriers nous sensibilise à la nécessité d’un plan d’intervention d’urgence en cas d’écrasement. À titre préventif nous incluons dans notre plan d’urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d’identifier une série d’actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d’intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l’assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature « instantanée ».

Le plan d’urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

- Mobilisation des directeurs de services au centre de coordination selon le processus d’alerte défini au début de ce chapitre.

PHASE 2 INTERVENTION

- Identification des dégâts causés au lieu de chute ;

- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Retour des services publics dans le secteur environnant ;
- Déblaiement des débris ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Immédiatement après l'impact – circonscription du territoire en délimitant un périmètre sécuritaire.	Police
Établissement d'un centre d'opération d'urgence – Identification du transporteur, du type d'aéronef, du nombre de passagers à son bord et des marchandises dans la soute à bagage. Établissement des communications entre les centres.	Centre des opérations Centre de coordination Communications Compagnie aérienne Agences gouvernementales fédérales
Extinction de l'incendie – Sauvetage des survivants ou des blessés si l'aéronef s'est écrasé sur des propriétés.	Incendie / Sauvetage
Avis aux hôpitaux.	Police CISSS
Établissement d'une morgue temporaire.	Police Coroner
Maintien de l'information à la population.	Communications
Établissement d'un/des périmètres de sécurité (50 mètres).	Police
Dégagement des marchandises dangereuses s'il y a lieu.	Incendie / Sauvetage MEF

Contrôle de la circulation – Contention des foules et prévention du pillage.	Police
Élimination des risques que représentent les installations des services publics endommagés.	Travaux publics
Ouverture de centres d'accueil pour les évacués, s'il y a lieu.	Services aux sinistrés
Activation d'un centre de renseignements au public.	Communications
Isolement du site immédiat du sinistre en prévision d'enquêtes futures.	Police Transports Canada
Établissement du/des réseaux de communications entre le/les sites.	Communications
Approvisionnement des services d'urgence selon leurs besoins.	Approvisionnement Transport
Contrôle et rétablissement des réseaux de services dans les secteurs adjacents au sinistre.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Autres
Élimination des débris et dégagement des rues environnantes.	Travaux publics Transport MEF
Équipement	Source
Équipement de lutte contre les incendies et le sauvetage.	Incendie – sauvetage
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Ambulances, civières, couvertures.	CISSS
Équipement auxiliaire d'éclairage, charrues, fardiers, grues, compresseurs bulldozers, barricades, etc.	Police Incendie – sauvetage Travaux publics
Équipement mobile d'amplification	Police Incendie / Sauvetage
Cantines mobiles, lits, couvertures, etc.	Services aux sinistrés

SCÉNARIO 12 – CONFLAGRATION

Type de sinistre	Localisé ou général
Gérance	Incendie, sauvetage
Effets possibles	Blessés, morts, dommages matériels, interruption des services publics, de la circulation, des communications, explosion, effondrement d'immeubles, implication de matières dangereuses, débordement des égouts, inondation de sous-sol.
Services d'urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

Le développement d'une conflagration est souvent imprévisible. Un incendie que l'on croyait sous contrôle, alimenté tout à coup par des vents violents, dans un endroit, ou près d'un endroit entreposant des matières volatiles et hautement inflammables, peut facilement dégénérer en conflagration et impliquer plusieurs résidences et édifices. À cet effet, par mesures préventives envers la population, notre Municipalité inclut dans son plan d'urgence un scénario d'intervention en vertu de ces risques.

2 – BUT

Le but de ce scénario d'intervention est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre est de nature « évolutive ».

Lors de l'alerte, le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive

- Incendie moyen et contrôlable ;
- Information au coordonnateur ;
- Détérioration de la situation suite à des vents violents, à une explosion inattendue alimentant le foyer de l'incendie de façon grave et difficilement contrôlable ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation du lieu de sinistre et évaluation des dommages ;
- Vérification de la direction et schématisation du corridor des vents ;
- Vérification de la présence de matières dangereuses dans le secteur ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Réintégration des personnes évacuées s'il y a lieu ;
- Retour des services publics dans le/les secteur(s) affecté(s) ;
- Nettoyage des lieux ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence et activation du centre de presse.	Centre de coordination Communications
Établissement d'un centre des opérations, maîtrise de l'incendie, établissement des communications et délimitation du périmètre de sécurité.	Centre de coordination Incendie / Sauvetage Police Communications
Soins aux blessés, avertissement aux hôpitaux.	CISSS
Activation des centres d'accueil pour les évacués.	Services aux sinistrés

	Transports
Maintien de la communication à la population et activation d'un centre d'information au public.	Communications
Contrôle de la circulation autour du périmètre et éloignement des curieux.	Police
Acheminement des ressources requises aux intervenants.	Approvisionnement Transports
Maintien de l'approvisionnement en eau.	Travaux publics
Offre de moyens de transport aux personnes sans véhicules.	Transports
Contrôle des réseaux de services publics détruits ou affectés.	Travaux publics Hydro-Québec Bell Canada Cogeco Autres
Équipement	Source
Équipement de sauvetage, et de lutte contre les incendies.	Incendie / Sauvetage
Équipements de communications.	Communications
Ambulances, civières, couvertures, etc.	CISSS Croix-Rouge
Équipement d'éclairages auxiliaires : génératrices, phares, barricades.	Travaux publics
Équipement mobile d'amplification.	Police
Cantine mobile.	Services aux sinistrés
Locaux pour évacués, lits, couvertures.	Services aux sinistrés
Équipement spécialisé (présence de matières toxiques).	Fournisseurs M.E.F.

SCÉNARIO 13 – FUITE DE GAZ

Type de sinistre	Localisé
Gérance	Compagnie de propane, travaux publics, incendie-sauvetage.
Effets possibles	Explosion, blessés, morts, interruption des services publics et de la circulation, évacuation.
Services d'urgence requis	Police, pompiers, travaux publics et autres services en support.

1 – CONTEXTE

L'utilisation du propane par les citoyens et pour les bâtiments municipaux, entraînent la possibilité d'une fuite ou d'une explosion causée, soit à la suite d'un défaut technique, d'un accident de cause anthropique, d'un séisme ou glissement de terrain. À cet effet, par mesures préventives envers la population, notre Municipalité inclut dans son plan d'urgence un scénario d'intervention en vertu de ces risques.

2 – BUT

Le but de ce scénario d'intervention est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Notre Municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce genre de risque est de deux catégories : « évolutive » par une fuite lente mais se développant en une fuite majeure ou une explosion ou « instantanée » par une explosion subite des installations.

Lors de l'alerte, le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive

- Fissures mineures dans les installations mais progressant rapidement et menaçant les biens et les propriétés.

Situation instantanée

- Explosion majeure ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Vérification de l'étendue des dégâts dans le secteur immédiat du sinistre ;
- Évacuation du secteur ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel vers une situation normale ;
- Retour des services publics dans le/les secteur(s) affecté(s) ;
- Nettoyage des lieux ;
- Réintégration des personnes évacuées s'il y a lieu ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination.	Coordonnateur Centre de coordination
Ouverture du centre des opérations.	Directeur des opérations
Évaluation des dégâts.	Directeur des opérations
Sauvetage des blessés et combat de l'incendie.	Incendie-Sauvetage
Création d'un périmètre de sécurité.	Police
Activation des services municipaux selon les besoins requis.	Centre de coordination

Communication à la population.	Communications
Évacuation de l’environnement immédiat, si nécessaire.	Police
Ouverture d’un ou des centres d’accueil (si nécessaire).	Services aux sinistrés
Apport des soins médicaux requis sur les lieux du sinistre.	CISSS
Colmatage de l’échappement de gaz.	Compagnie de propane
Soutien logistique nécessaire selon les besoins.	Administration Approvisionnement Communications Travaux publics Transport
Identification des ressources pouvant provenir de l’extérieur si cela s’avère nécessaire.	Centre de coordination
Évaluation des dangers pour la santé publique et fournir les services d’urgence.	CISSS
Diffusion régulière de communiqués conjoints sur l’évolution de la situation.	Centre de coordination Compagnie de propane
Prévision d’une relève en personnel et maintien d’un service d’information pour répondre aux divers besoins de la population.	Centre de coordination Communications Services aux sinistrés
Coordination du retour des services publics.	Centre de coordination
S’il y a lieu, mise en place du processus de retour des personnes déplacées vers leur milieu de vie.	Services aux sinistrés Police Centre de coordination
Équipement	Source
Locaux pour évacués.	Services aux sinistrés
Équipement d’éclairages auxiliaires : génératrices, phares, barricades.	Travaux publics
Équipement mobile d’amplification.	Police
Équipement de sauvetage, câble, chaloupes, couvertures, civières, etc.	Incendie / Sauvetage
Équipement spécialisé.	Compagnie de propane

Cantine mobile.	Services aux sinistrés
Ambulances.	Santé
Équipements de communications.	Communications

SCÉNARIO 14 – MATIÈRES DANGEREUSES

Type de sinistre	Localisé (Entreposage, accident routier, aérien)
Gérance	Incendie – Sauvetage et compagnie de transport
Effets possibles	Blessés, morts, dispersion, explosion, incendies, risque pour les êtres humains, interruption de la circulation, des activités commerciales et industrielles, évacuation.
Services d'urgence requis	Tous

1 – CONTEXTE

Quotidiennement, des quantités importantes de matières dangereuses circulent sur nos routes ou bien sont entreposées sur notre territoire (industries, commerces, etc.). Ces produits chimiques, souvent toxiques, constituent une menace permanente pour notre population. Une fuite accidentelle ou provoquée par négligence pourrait engendrer un nuage de vapeur toxique menaçant ainsi nos citoyens. À titre préventif, nous incluons dans notre plan d'urgence un scénario à cet effet.

2 – BUT

Le but de ce scénario est d'identifier une série d'actions ordonnées définissant les directives et mesures à prendre pour assurer une intervention rapide et efficace.

3 – EXÉCUTION

Ce genre de sinistre est complexe, car il repose sur le type de matière échappée, sa volatilité, ses effets toxiques, la direction et la force des vents ainsi que la topographie du terrain. Notre municipalité devra donc, dans un premier temps, compter uniquement sur ses propres moyens d'intervention pour intervenir. Elle peut toutefois compter sur l'assistance des villes avec lesquelles elle a des ententes ainsi que sur le soutien de la DGSCSI.

Ce type de sinistre peut être considéré comme « imprévisible », toutefois sa progression peut varier dépendant de la cause de l'échappement du produit et de la quantité échappée. Un échappement causé par une explosion libérerait une grande quantité de matières et créerait une « situation instantanée ». Une fissure dans un réservoir créerait par contre une « situation évolutive » pouvant dégénérer en une situation grave s'il y a explosion. Le plan d'urgence est activé selon les trois phases suivantes :

PHASE 1 ALERTE

Situation évolutive :

- Échappement léger et contrôlé ;
- Information au coordonnateur et aux directeurs des services d'urgence ;
- Mise en attente ;
- Détérioration de la situation suite à une explosion ;
- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

Situation instantanée :

- Mobilisation du personnel au centre de coordination.

PHASE 2 INTERVENTION

- Localisation du lieu du sinistre ;
- Vérification de la toxicité des matières dangereuses ;
- Vérification de la direction des vents ;
- Établissement d'un périmètre de sécurité ;
- Application des mesures d'intervention (voir Plan d'action).

PHASE 3 RÉTABLISSEMENT

- Retour graduel à la vie normale ;
- Réintégration des personnes évacuées ;
- Rétablissement des services dans le secteur affecté ;
- Évaluation des pertes et des coûts ;
- Demande d'aide financière (si nécessaire).

4 - PLAN D'ACTION

Intervention	Service
Communication d'un accident mettant en cause des matières dangereuses.	Témoin oculaire Transporteur Police

Déclenchement de l'alerte, mobilisation des directeurs de services au centre de coordination, mise en action du plan d'urgence.	Centre de coordination
Identification des matières : sorte, quantité, endroit de l'échappement.	Transporteur Centre de coordination
Communication à la DGSCSI, Canutec, CISSS de la Santé.	Centre de coordination
Détermination de la nature et des effets de la matière.	Centre de coordination Environnement Québec Environnement Canada Canutec
Établissement d'un périmètre de sécurité.	Police
Identification de la direction des vents.	Service météorologique
Communication à la population.	Communications
Ouverture d'un centre des opérations près du déversement ou de l'explosion. Établissement des communications entre les intervenants.	Centre de coordination Communications
Évacuation de la zone dangereuse.	Police Incendie – Sauvetage Service aux sinistrés Transport
Sauvetage et la lutte contre les incendies, s'il y a lieu, et si la situation le permet.	Incendie – sauvetage
Activation des centres d'accueil.	Services aux sinistrés Croix-Rouge
Avertissement aux régions contigües s'il y a déplacement du nuage toxique.	Centre de coordination
Avertissement aux hôpitaux du nombre et de l'état des blessés, s'il y a lieu.	CISSS
Approvisionnement des centres d'accueil.	Approvisionnement
Maintien d'un système de diffusion de communiqués et d'instructions à la population.	Communications
Établissement des services d'assistance sociale aux évacués.	Services aux sinistrés

	CLSC
Assistance au Service de police dans le maintien du périmètre (barricades).	Travaux publics
Réintégration des évacués.	Services aux sinistrés Transport Police
Nettoyage du site.	Travaux publics Spécialistes en environnement
Équipement	Source
Ambulances, civières, couvertures.	CISSS
Équipement de lutte contre les incendies, sauvetage, masques respiratoires, équipement de protection contre les émanations toxiques, équipement de réanimation.	Incendie – sauvetage Équipement spécialisé
Charrues avec grattes (déblaiement des voies d'accès en hiver).	Travaux publics
Autobus (évacuation).	Transport
Équipement de communications. Bases, portatifs, cellulaires, unités mobiles.	Communications
Équipement de décontamination.	Environnement Spécialistes divers
Barricades.	Travaux publics
Cantines mobiles.	Approvisionnement Services aux sinistrés